



HAL
open science

Georges Gresset, peintre et héraut d'armes des ducs de Lorraine (1523-1559)

Jean-Christophe Blanchard

► **To cite this version:**

Jean-Christophe Blanchard. Georges Gresset, peintre et héraut d'armes des ducs de Lorraine (1523-1559). 2016. halshs-01264665

HAL Id: halshs-01264665

<https://shs.hal.science/halshs-01264665>

Preprint submitted on 29 Jan 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Georges Gresset, peintre et héraut d'armes des ducs de Lorraine (1523-1559)

Comme partout en Europe à la fin du Moyen Âge et aux débuts de l'ère moderne, les armoiries occupaient une place importante dans le paysage visuel lorrain¹. Les aléas de la conservation, trompeurs, nous ont rendu familières ces images initialement peintes pour quelques privilégiés dans des manuscrits précieux. Pourtant l'accès à l'art héraldique n'est pas réservé aux élites, les armoiries peintes ornaient les façades des monuments civils et ecclésiastiques, elles accompagnaient aussi les cérémonies qui ont rythmé la vie de la cour et de la ville sous les règnes de René II (1473-1508) et d'Antoine (1508-1544)². Ainsi on connaît les talents de peintre héraldiste d'un enlumineur comme Georges Trubert grâce aux splendides manuscrits qu'il nous a laissés mais ses contemporains, qui n'avaient pas accès à ces merveilles, pouvaient profiter de son art en admirant les cottes et bannières réalisées par ses soins pour les cérémonies officielles³. Ces mentions de peintures héraldiques émaillent la comptabilité ducale. Ainsi, la veuve de Bertrand Maillet reçoit trente francs pour une cote d'armes peinte par son mari (1481-1482) ; Hugo, peintre de Toul, deux francs « pour avoir portraict les armes de monseigneur par deux foiz pour le portal de Toul... » (1488-1489) ; Jehan, peintre de Pont-à-Mousson, deux francs « pour avoir painct les armes du roy et de la royne qui sont sur la porterye de la maison [le palais ducal à Pont-à-Mousson], en or, azur et huile... » (entre 1496 et 1504)⁴ ; Honoré, peintre de Nancy, dix-huit sous « pour la façon de trois XII^{nes} d'escussions aux armes de feu monseigneur de Strossbours pour employer aux services fais par deça pour ledit feu seigneur », puis douze francs « pour la façon de III^C et VI escussions des armes de feu le roy de Castille que le roy a ordonné faire et distribué par les eglises de son duchié de Lorraine pour servir aux services dudit feu seigneur de Castille y compris le veaige dudit Honnoré pour avoir esté a Mets pour avoir le pourtraict desdites armes » et enfin douze gros « pour la façon des armes de monseigneur de Mets pour attachié au sierge présenté a monseigneur saint Nicolas » (1506)⁵ ; François (Bourcier), enlumineur, un franc « pour avoir poinctz les colletz des armes de mondit seigneur de chevaulx de son harnoyz et cheriot » (1510) et trente-cinq francs et six gros « pour avoir painct douze targues a six testes de chievres et six autres a six testes de moutons pour un combat que mondit seigneur veult faire, avec ce fait les molles desdites testes » (14 février 1511 n. s.)⁶ ; enfin, maître Hugues de La Faye, deux francs « pour avoir painct une planche aux armes de madame » (1516) puis soixante-cinq francs cinq gros quatre deniers « pour avoir peinct une

¹ Sur le « paysage » héraldique lorrain, on me permettra de renvoyer à mon article : « Images héraldiques de la noblesse lorraine au temps de Jeanne d'Arc », Catherine GUYON et Magali DELAVENNE (dir.), *De Domremy... à Tokyo : Jeanne d'Arc et la Lorraine*, Nancy, PUN-Editions universitaires de Lorraine, 2013, p. 191-209.

² Michel HEROLD, « La commande artistique à la cour des ducs René II et Antoine de Lorraine (1473-1544) : une politique raisonnée », Fabienne JOUBERT (dir.), *L'Artiste et le commanditaire*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001, p. 289-311, ici p. 294.

³ Nicole REYNAUD, « Georges Trubert, enlumineur du Roi René et de René II de Lorraine », *Revue de l'Art*, n° 35, 1977, p. 43-63 ; Marie-Claude LEONELLI, « Georges Trubert, de René d'Anjou à René II de Lorraine », dans Marc-Edouard GAUTIER (dir.), *Splendeur de l'enluminure. Le roi René et ses livres*, Arles, Actes Sud, 2009, p. 145-149. En 1495, Trubert peint des cottes d'armes et des bannières pour les trompettes de René II qui doivent se rendre auprès du roi des Romains (Archives départementales de Meurthe-et-Moselle (désormais AD54), B 933, f. 33 v°-34 r°, cité par Reynaud p. 61). Il est possible de faire un parallèle entre les mentions comptables et le feuillet 44 du Bréviaire de René II de Lorraine (Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 601), reproduit dans *Splendeur de l'enluminure...*, p. 393.

⁴ Henri LEPAGE, « Quelques notes sur les peintres lorrains des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles », *Bulletin de la Société d'Archéologie Lorraine (BSAL)*, 1853, p. 5-104, ici p. 9, 10, 11.

⁵ AD54, B 1005, f. 207 v°, 209 r° et v°.

⁶ Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 15 et 16.

cotte d'armes pour monseigneur ensemble d'autres ouvraiges servans a la momerye » (1529-1530)⁷.

Dans cette période, les hérauts d'armes n'interviennent pas dans ce domaine. Ils sont pourtant bien présents à la cour mais ils jouent un rôle différent. Durant le règne de René II, ils ont essentiellement des fonctions de messenger. Mais même s'ils interviennent dans ce qui touche à la noblesse, à l'honneur et à l'« étiquette », ils semblent paradoxalement peu concernés par l'héraldique et les armoiries⁸. Honoré est ainsi obligé de se rendre à Metz pour obtenir les armoiries du roi de Castille Philippe le Beau. Un glissement s'opère sous le règne d'Antoine. Dans un premier temps, ce dernier, comme son père, recrute des messagers – il promet par exemple des chevaucheurs en poursuivant d'armes⁹ – puis il préfère confier l'office d'armes à des « artistes » comme Pierre Gringore (« expert et compositeur de livres...¹⁰ »), Georges Gresset, peintre, et enfin Emond du Boullay, nommé en raison de ses « sens, sçavoir, litterature, preudhommie, bonne diligence et aultres vertus et merites¹¹ ». Dans la première moitié du XVI^e siècle, le statut des officiers d'armes change et le « héraut-messenger » cède progressivement sa place au « héraut-artiste ». Fils d'un peintre-verrier, d'abord peintre lui-même, Georges Gresset, devenu héraut d'armes au service du duc Antoine de Lorraine, est un exemplaire de ce changement¹². Dans cette période de mutation de l'office d'armes, ses origines, son milieu et sa carrière illustrent bien comment se sont tissés les liens qui unirent, définitivement en Lorraine, peintres, armoiries et hérauts d'armes.

Les informations concernant la biographie de Georges Gresset sont fragmentaires¹³. Mais la comptabilité ducale (comptes du trésorier général, du receveur général, du cellérier de Nancy, des Deux de la ville de Nancy, du receveur de Condé¹⁴ permet cependant de retracer en partie sa carrière, ainsi que celle de son père Nicolas. Les registres des tabellions de Nancy livrent également quelques renseignements sur les Gresset et leurs relations familiales (fig. 1)¹⁵, ainsi que sur quelques-unes de leurs possessions. Malgré les quelques indications concernant les réalisations de Georges Gresset, son œuvre nous échappe. Nous nous bornerons à émettre quelques hypothèses que nous laisserons aux historiens de l'art le soin de valider ou de réfuter.

⁷ Nicole REYNAUD, « La Galerie des Cerfs du Palais ducal de Nancy », *Lotharingia*, VII, 1990, p. 125-162 (première publication dans la *Revue de l'Art*, n° 61, 1983, p. 7-28), ici p. 126, n. 7 et 17.

⁸ Jean-Christophe BLANCHARD, « Les officiers d'armes de René II », dans Hélène SAY et Hélène SCHNEIDER (dir.), *Le duc de Lorraine René II et la construction d'un Etat princier*, *Lotharingia*, XVI, 2010, p. 53-69.

⁹ Comme François Hebert, chevaucheur d'écurie puis poursuivant Clermont en 1509 (AD54, B 8, f. 12 r° et v° et B 11, f. 260 v°) et Warin de Tonnoy, chevaucheur d'écurie puis poursuivant Clermont en 1518 (AD54, B 1022, f. 84 v°, 87 r° et 91 v°).

¹⁰ AD54, B 14, f. 168 r° : il est alors nommé huissier d'armes (1518). Gringore est qualifié de héraut pour la première fois en 1521 (B 1026, f. 75 v°) et héraut Vaudémont en 1530 (B 1040, f. 93 v°).

¹¹ AD54, B 22, f. 137 v° (1543).

¹² Sur le métier de peintre et sur la proximité entre peintres et peintres-verriers dans le contexte français : Guy-Michel LEPROUX, *La peinture à Paris sous le règne de François I^{er}*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2001, p. 13-36.

¹³ Sur Georges Gresset : Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 22-23 ; *Id.*, Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraines, *Mémoires de la Société d'Archéologie Lorraine (MSAL)*, 1869, p. 383.

¹⁴ Aujourd'hui Custines, Meurthe-et-Moselle, ar. Nancy, c. Entre Seille et Meurthe.

¹⁵ Ce milieu familial est à comparer à celui des Cousin, peintres à Paris dans la première moitié du XVI^e siècle : Guy-Michel LEPROUX, « Jean Cousin Père et Fils d'après les textes », dans Cécile SCAILLEREZ (dir.), *Jean Cousin, père et fils. Une famille de peintres au XVI^e siècle*, Paris, Musée du Louvre-Somogy, 2013, p. 14-23.

Georges est le fils de Nicolas Graxien ; ce dernier, verrier de l'hôtel ducal, demeurant à Nancy, est documenté de 1505 à sa mort survenue en 1546¹⁶. On ignore son origine et ses alliances, l'essentiel des mentions conservées concerne sa carrière. Verrier de Nancy, on le voit intervenir pour la première fois en 1505, lors de la construction d'une nouvelle chambre à l'hôpital des sœurs du faubourg Saint-Nicolas de Nancy et aussi au château de Condé¹⁷. En 1509 et 1510, il intervient à plusieurs reprises au sein de l'hôtel ducal¹⁸. En 1511, il succède à Jehan, précédent titulaire de l'office de verrier de l'hôtel, et se voit attribuer 8 francs et 8 réseaux de blé de gages annuels¹⁹. À partir de cette année, Nicolas fournit et répare régulièrement les vitres et vitraux de l'hôtel²⁰. Notons que c'est encore lui qui est chargé de marquer à l'huile les sacs de transports des provisions de grains de Nancy de deux croix doubles²¹.

Il fait également œuvre de peintre-verrier et aussi de peintre-héraldiste. À partir de 1507, Nicolas peint régulièrement six feuilles de papier aux armes du duc et de la duchesse, à

¹⁶ Sur Nicolas Graxien : Michel HEROLD, « Les verriers en Lorraine à la fin du Moyen Âge et au temps de la renaissance (1431-1552). Approche documentaire », *Bulletin monumental*, t. 145-I, 1987, p. 87-106, ici p. 96, 102, n. 74-77 et p. 104, l'auteur cite à cette dernière page les cotes suivante : AD54, B 1004, 1017, 1039, 4834, 7240, 7588, 7590, 7592..., etc. ; 3 E 1095 (Nicolas apparaît comme témoin aux f. 44 v° (1524, 6 juillet), 181 r° (1529, 17 avril), 195 v° (1529, 30 juin) et 203 r° (1529, 17 octobre). Michel Hérol d m'a également communiqué la liste de documents suivants : AD54, B 7593, B 1024, B 1027, B 7607, B 7618, B 7621 et 3 E 2545, qu'il en soit ici vivement remercié.

¹⁷ AD54, B 1004, f. 213 v° et B 4834, f. 63 v° (Condé, aujourd'hui Custines, Meurthe-et-Moselle, ar. Nancy, c. Entre Seille et Meurthe).

¹⁸ AD54, B 7579, f. 119 r° et v° (1509) et B 7581, f. 131 v° (1510).

¹⁹ Il perçoit ces gages jusqu'à son décès : AD54, B 7582, f. 81 v° et 169 r° (1511), B 7583, f. 84 v° et 163 r° (1512), B 7584, f. 83 v° et 164 r° (1513), B 7585, f. 79 v° et 152 r° (1514), B 7587, f. 82 v° et 158 r° (1515), B 7588, f. 64 v° et 143 v° (1516), B 7591, f. 58 v° et 153 r° (1517), B 7592, f. 58 r° et 121 r° (1518), B 7593, f. 82 v° et 168 r° (1519), B 7594, f. 81 v° et 167 v° (1520), B 7596, f. 77 v° et 171 v° (1521), B 7597, f. 77 v° et 158 r° (1522), B 7598, f. 91 v° et 178 r° (1523), B 7599, f. 74 v°, 117 v° et 173 r° (1524), B 7600, f. 80 v° et 171 r° (1525), B 7602, f. 75 v° et 170 r° (1526), B 7603, f. 75 v° et 159 v° (1527), B 7604, f. 72 v° et 134 r° (1528), B 7605, f. 72 v° et 159 r° (1529), B 7606, f. 69 v° et 163 r° (1530), B 7607, f. 67 v° et 155 r° (1531), B 7609, f. 76 v° et 161 r° (1532), B 7612, f. 91 v° et 179 v° (1532), B 7613, f. 88 v° et 171 v° (1534), B 7615, f. 81 v° et f. 166 v° (1535), B 7616, f. 73 v° et 153 r° (1536), B 7618, f. 77 v° et 164 r° (1537), B 7620, f. 93 v° et 181 r° (1538), B 7624, f. 99 v° et 177 v° (1539), B 7625, f. 14 v° et 95 v° (1540), B 7628, f. 13 v° et 97 v° (1541), B 7629, f. 13 v° et 97 v° (1542), B 7630, f. 13 v° et 94 v° (1543), B 7631, f. f. 14 v° et 101 r° (1544), B 7632, f. 14 v° et 89 v° (1545), B 7633, f. 13 v° et 96 v° (1546).

²⁰ Ses interventions sont nombreuses et régulières, nous nous bornons ici à citer les feuillets où elles apparaissent dans la comptabilité ducal : AD54, B 7583, f. 107 v° (1512), B 1017, f. 40 r° (1512), B 7584, f. 103 v° (1513), B 7585, f. 96 v° (1514), B 7587, f. 97 v° (1515), B 7588, f. 92 r° (1516), B 7591, f. 89 r° (1517), B 7593, f. 115 r°-116 r° (1519), B 1024, f. 273 v° (1519), B 7594, f. 109 r° et v° (1520), B 7596, f. 116 v°-117 v° (1521), B 1027, f. 270 v° (1521), B 7597, f. 100 v°-101 r° (1522), B 7598, f. 122 r° et v° (1523), B 7599, f. 107 v°-108 r° (1524), B 7600, f. 108 r° et v° (1525), B 7602, f. 105 r° et v° (1526), B 7603, f. 80 v° (1527), B 7604, f. 95 v° (1528), B 7605, f. 97 v° (1529), B 7606, f. 94 v° (1530), B 7607, f. 96 r° et v° (1531), B 7609, f. 104 r° et v° (1532), B 7612, f. 119 r°-120 r° (1532), B 7613, f. 113 v°-114 r° (1534), B 7615, f. 105 v°-106 r° (1535), B 7616, f. 94 v°-95 r° (1536), B 7618, f. 110 r° et v° (1537), B 7620, f. 102 v°, 119 v°-120 v° (1538), B 7624, f. 119 v° (1539), B 7625, f. 33 v° (1540), B 7628, f. 30 r°, 43 r° (1541), B 7629, f. 28 r°, 35 v° (1542), B 7630, f. 27 v°, 33 r° (1543), B 7631, f. 35 r°, 39 v°, 40 v° (1544), B 7632, f. 27 r°, 32 v° (1545). En 1546, c'est Martin Anthoine qui effectue ces travaux (B 633, f. 34 r°, 39 r°).

²¹ Comme pour les écussons accrochés aux torches, la réalisation de ces croix n'est pas systématique : AD54, B 7584, f. 91 r° (1513), B 7587, f. 89 r° (1515), B 7592, f. 64 r° (1518), B 7594, f. 86 v° (1520, (cité par Michel HEROLD, « Les verriers... », p. 102, n. 74, l'auteur donne en partie par erreur : AD54, B 7621 et B 7594, f. 86 v° et la date de 1518, B 7621 correspond à la quittance donnée par Nicolas pour un autre paiement), B 7597, f. 82 v° (1522), B 7598, f. 96 v° (1523), B 7599, f. 79 r° (1524), B 7600, f. 83 r° (1525), B 7604, f. 76 r° (1528), B 7605, f. 77 r° (1529), B 7607, f. 72 r° (1531), B 7609, f. 91 r° (1532), B 7612, f. 95 r° (1533), B 7616, f. 78 r° (1536), B 7620, f. 98 r° (1538), B 7624, f. 104 r° (1539), B 7628, f. 19 v° (1541), B 7629, f. 20 v° (1542), B 7630, f. 19 r° (1543), B 7631, f. 21 r° (1544).

accrocher aux torches de la procession du Saint-Sacrement²². En 1516, il est rémunéré pour avoir entre autres réalisé les « armes de madame (Renée de Bourbon) en la chambre de son escuyrie » ; ce vitrail armorié lui est payé deux francs²³. En 1519, il reçoit vingt-deux francs (dix-huit livres) pour « IX escussons aux armes de notre souverain seigneur et dame qu'il a fait et assis ausdites verrieres (celles des appartements de la duchesse) et fourny les couleurs et autres choses necessaires²⁴ ». En 1520-1521, Nicolas intervient lors des travaux de reconstruction de la porte Saint-Nicolas à Nancy. Comme à son habitude, il fournit quantité de verrières mais il reçoit également trois francs quatre gros pour « avoir poinct de colleurs tous les pannons dessusdits (pannons réalisés par le serrurier Mattelin pour être placés au-dessus de la porte et des lucarnes du toit) et en la pluspart d'yeulx y avoir poinct les armes de monseigneur le duc²⁵ ».

C'est peu après que son fils Georges apparaît pour la première fois dans la comptabilité ducale. Sans doute né au tournant des XV^e et XVI^e siècles, Georges apparaît pour la première fois en 1523, année où le duc Antoine de Lorraine lui achète une œuvre ; il s'agit « [d']ung ymaige de la Nunciade que mondit seigneur a fait prendre de luy²⁶ » pour laquelle il reçoit soixante francs. Il semble déjà être un artiste confirmé et, à partir de 1524, il apparaît dans la comptabilité comme peintre de l'hôtel ducal ; ses gages sont alors de cent francs. Il est mentionné après Hugues de La Faye qui reçoit pour sa part deux cents francs. Nicole Reynaud a émis l'hypothèse que Georges a été engagé pour assister Hugues qui commençait à réaliser la galerie des Cerfs²⁷. Artisan, artiste, fresquiste, peintre d'armoiries en série ou peintre en bâtiment, la frontière n'est pas encore fixée et en 1529 Georges est payé dix-neuf gros pour « avoir painct les marchebanks dessus les grandes aulmaires de la tour de ma dame en couleur rouge et le revers d'azur semé d'estoilles de feuilles d'estain jaulnes²⁸ ». C'est en revanche à nouveau l'« artiste » que nous retrouvons quand il perçoit, en 1531, cent vingt francs « pour ung tableau d'aultel où est la Conception pour la royne ». Philippe de Gueldre, la commanditaire de ce tableau, en fut très certainement satisfaite puisqu'elle demanda que le paiement fut fait en une seule fois alors qu'il était prévu à deux termes²⁹. Ce retable était sans doute destiné à la chapelle de la Conception du couvent Sainte-Claire de Pont-à-Mousson où la reine de Sicile, devenue clarisse, fut inhumée en 1547³⁰.

²² L'exécution de ces six écussons n'est pas systématique : AD54, B 7576, f. 84 r° (1507), B 7577, f. 96 r° (1508), B 7579, f. 106 v° (1509), B 7581, f. 116 v° (1510, à partir de cette date, il fait parfois partie des porteurs de torches de la procession), B 7582, f. 89 r° (1511), B 7583, f. 93 v° (1512), B 7592, f. 74 v° (1518), B 7594, f. 86 v° (1520, cité par Michel HEROLD, « Les verriers... », p. 102, n. 75, l'auteur donne : AD54, B 7594, f. 64 v° et la date de 1520, il cite en revanche le f. 86 v° à la n. 74), B 7597, f. 83 r° (1522), B 7598, 97 r° (1523), B 7602, f. 85 v° (1526), B 7603, f. 80 v° (1527), B 7613, f. 93 v° (1534), B 7616, f. 77 v° (1536), B 7618, f. 81 v° (1537), B 7630, f. 18 v° (1543), B 7631, f. 20 v° (1544), B 7632, f. 20 v° (1545).

²³ AD54, B 7588, f. 92 r° (cité par Michel HEROLD, « Les verriers... », p. 102, n. 77).

²⁴ AD54, B 1024, f. 273 v°.

²⁵ AD54, B 7240, f. 28 v°-29 r°, Nicolas intervient également pour d'autres travaux (f. 32 v°-33 r°) (cité par Michel HEROLD, « Les verriers... », p. 102, n. 76).

²⁶ AD54, B 1029, f. 80 v° (mandement donné à Nancy le 11 septembre 1523). Cité par Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 22.

²⁷ AD54, B 1030, f. 59 v° (cité par Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 23) ; Nicole REYNAUD, « La Galerie des Cerfs... », p. 126 : « C'est en 1524 qu'Antoine de Lorraine entreprend de faire peindre sa grande galerie par Hugues de La Faye, sans doute secondé par un nouveau peintre, Georges Gresset, qui apparaît alors à sa suite dans les comptes ». Sur le mariage d'Hugues de La Faye et son milieu familial : André MARKIEWICZ (éd.), *Un livre d'heures nancéien : le manuscrit des Fours*, Nancy, 2003, p. 119-137.

²⁸ AD54, B 7605, f. 88 v°.

²⁹ AD54, B 1046, f. 128 r° (mandement donné à Nancy le 26 juillet 1536).

³⁰ Sur les commandes artistiques de Philippe de Gueldre : Ghislain TRANIE, « Un exemple d'articulation du féminin et du masculin à travers le mécénat. Les pratiques de Philippe de Gueldre (1467-1547) et d'Antoine de Lorraine (1489-1544) », *Le Moyen Âge*, 2011/3, t. CXVII, p. 531-544, ici p. 537.

Mais les années 1530, malgré la reconnaissance de cette « Conception », sont ternies par un homicide « involontaire » que Georges a commis sur la personne de Nicolas Saulvaige, un charpentier de Nancy. C'est ce que nous apprend un accord conclu devant notaire le 14 août 1536³¹. La minute révèle que la veuve de Nicolas, Marion, en son nom et en celui de ses trois enfants mineurs, réclamait réparation à Marguerite, l'épouse de Georges, de l'« outrage et basture » commis par ce dernier sur la personne de Nicolas qui succomba à ses blessures trente-trois ou trente-quatre jours plus tard. Georges est alors « absent », on sait que les suspects, craignant les rigueurs de la justice, fuyaient les duchés de Lorraine et de Bar en attendant la grâce du prince. Georges a vraisemblablement obtenu rémission de son crime mais la lettre patente n'est pas conservée³². Dans l'intervalle, les deux parties ne parvenant à aucun accord, des arbitres furent nommés pour pacifier le débat. Ces arbitres sont des officiers importants du duc : maître Dominique Champenois, procureur général de Lorraine, Georges des Moynes, receveur général de Lorraine, et Jean de Valleroy, conseiller, secrétaire ducal et auditeur de la Chambre des Comptes ; ils sont assistés de maître Claude Liebault, charpentier, et de Didier Regnault, maçon, de Nancy ; ceux-ci étaient liés au défunt qui leur avait recommandé ses enfants mineurs avant de mourir. Une telle solidarité, celle du milieu des artisans, ne se retrouve pourtant pas du côté de Georges Gresset, même si son père Nicolas assiste son épouse au moment de l'accord. Si Georges Gresset n'est pas sur un pied d'égalité avec les trois arbitres qui sont des officiers relativement importants, on notera qu'il pouvait cependant les fréquenter à la cour et que cette proximité n'était pas anodine en termes d'ascension sociale : Hugues de La Faye a ainsi épousé Barbe des Fours, fille d'un contrôleur de la Chambre des Comptes³³. Mais cet arbitrage ne semble pas partial pour autant et Marguerite doit indemniser la veuve de la victime en lui versant cent quarante francs en plus des « autres soulagement, aydes et secours (...) faict a ladite Marion et esdits pupilles tant au vivant dudit feu Nicolas Saulvaige que depuis son decés et trespas ». Georges et sa femme sont alors obligés de vendre à la chapelle et confrérie Saint-Nicolas de l'église Saint-Epvre de Nancy sept francs de cens annuel et perpétuel sur une maison qu'ils possèdent à Nancy ainsi qu'une maison sise dans la même ville pour s'acquitter de cette dette³⁴. On constate qu'à cette date, le couple est au moins propriétaire de deux maisons dans la capitale ducale. Il est à noter que cet épisode n'a pas terni la réputation de Georges auprès du duc ou plutôt que le mécanisme de la rémission a parfaitement bien fonctionné et que Georges fut bien rétabli à l'issue du procédé judiciaire dans sa « bonne fame et renommee ». Il est donc normal que son statut de peintre de l'hôtel n'ait pas été remis en cause et que ses gages aient continué de lui être versés³⁵.

En 1538, Georges Gresset reçoit 180 francs « pour certaines ymages et autres choses de son art qu'il a fait par ordonnance de madame la duchesse », puis douze francs et six gros pour « cent cinquante escussions aux blasons de feu monseigneur de Gueldres (Charles

³¹ AD54, 3 E 2541, f. 76 v°-77 v°. Je tiens ici à remercier madame Solange Louis qui m'a aimablement communiqué les cotes des registres de notaires concernant Georges Gresset.

³² Sur les lettres de rémission et le mécanisme de leur octroi en Lorraine : Pierre PEGEOT, Odile DERNIAME et Madeleine HENIN (éd.), *Les lettres de rémission du duc de Lorraine René II (1473-1508)*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 41 et suivantes.

³³ André MARKIEWICZ (éd.), *Un livre d'heures...*, p. 121-122.

³⁴ AD54, 3 E 2541, f. 117 r°-v° : les sept francs de cens sont obligés sur leur maison située « en la place devant la grant fontaine entre maistre Poyrot Howart, barbier, d'une part, et Mathellin Gignart, maistre queulx de mon seigneur le duc (...), d'autre part » et l'autre maison se trouve « en la ruelle qui tire de devanct Sainct Epvre en la boucherie, entre Loys Le Brun, apptocaire, demeurant audit Nancey, d'une part, et la boucherie dudit Nancey, d'autre part ». Le contrat de vente est signé le 18 janvier 1537 (n. s.) mais la quittance des 140 francs leur est donnée le 9 janvier (f. 117 v°-118 v°).

³⁵ AD54, B 1032, f. 38 v° (1525), B 1038, f. 40 v° (1527), B 1040, f. 42 r° (1529), B 1041, f. 45 v° (1530), B 1046, f. 43 v° (1531), B 1049, f. 42 r° (1532), B 1056, f. 41 v° (1535), B 1057, f. 42 v° (1536), B 1060, f. 43 r° (1538).

d'Egmont) faitz pour ses services et funerailles ». Dans le même compte, « maistre Hugues [de La Faye], consierge en l'hostel de mondit seigneur le duc » reçoit trente-trois francs pour « parties de son art de painctures qu'il a fait,ourny et delivré » pour les mêmes cérémonies³⁶. Cette même année son père réalise une « verriere toute paincte selon un patron fait par le consierge pour servir à ung O au bout de ladite gallerie (celle qui joignait le palais ducal et l'église du couvent des Cordeliers) qui lui vaut une rémunération de neuf francs³⁷. Il n'est pas ici question de peinture héraldique mais il est à noter que le « consierge » est Hugues de La Faye qui meurt sans avoir achevé la galerie des cerfs en 1539. Cette « collaboration » de Nicolas avec Hugues de la Faye révèle de réelles compétences de sa part et confirme l'existence des relations entre les différents personnels du palais ducal.

Non seulement Georges est resté peintre mais il devient héraut d'armes en 1539 et ses gages sont augmentés, il va désormais percevoir 120 francs³⁸. Il remplace alors Pierre Gringore³⁹. Cette même année, il est en outre qualifié de « noble homme » lorsqu'il vend contre cent francs à Didier Mengin et à Alizon, sa femme, de Liverdun, un gagnage à Frouard dont il vient d'hériter de Claude Mengin, prêtre et curé de Bouxières-aux-Dames, oncle de son épouse. Ce gagnage est chargé de dix francs de cens (à rachat de deux cents francs) payable à la chapelle Saint-Sébastien et Sainte-Barbe tenue par Euchaire Mengin, fils des acheteurs⁴⁰. La belle-famille de Georges Gresset, qu'il conviendrait de mieux connaître, paraît donc bien établie au nord-ouest du bailliage de Nancy, en des territoires dépendant tant du duc de Lorraine que de l'évêque de Toul ou encore des chanoinesses de Bouxières. Les Mengin appartiennent sans doute à la notabilité locale, c'est ce que suggère la présence d'un curé et d'un chapelain dans le groupe familiale ici révélé. Il n'est pas possible dans l'état actuel de la recherche de lier cette famille à Nicolas Mengin, secrétaire du duc, anobli en 1519, puis nommé président de la chambre des comptes de Lorraine mais il convient de signaler que ce personnage était possessionné à Champigneulle, un village voisin de ceux déjà évoqués⁴¹. Malgré cette proximité géographique, il est raisonnable de cantonner les Mengin de Liverdun-Frouard-Bouxières à la notabilité locale, non noble et a priori sans accès à la cour ducale. Dans ce contexte social, la noblesse de Georges détonne. On notera cependant que son père n'est jamais qualifié de noble, que cette condition doit donc être nouvelle et que c'est dans la personne de Georges que la promotion sociale, qui récompense dans la période nombre de serviteurs du prince, s'accomplit. Georges Gresset fut sans doute anobli entre 1536 et 1539 mais aucune trace de l'anoblissement ne subsiste.

Malgré sa nomination à l'office de héraut d'armes et son vraisemblable anoblissement, les activités de Georges ne changent pas. En 1540, il perçoit ainsi en tant que peintre 150

³⁶ AD54, B 1060, f. 159 r° (mandement donné à Nancy le 19 mars 1538 (n. s.), f. 134 r° (mandements donnés à Nancy le 30 juillet et le 30 septembre 1538).

³⁷ AD54, B 7620, fol. 104 r° et B 7621, non folioté, il s'agit de la quittance (cité par Michel HEROLD, « Les verriers... », p. 102, n. 74, l'auteur donne : AD54, B 7621 et B 7594, f. 86 v°, cette dernière cote correspond à un autre paiement).

³⁸ AD54, B 1062, f. 47 v° (1539, cité par Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 23).

³⁹ Sur ce personnage : Henri LEPAGE, « Pierre Gringore, extraits d'études sur le théâtre en Lorraine », *MSAL*, 1849, p. 8 ; *Id.*, « Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraine », *MSAL*, 1869, seconde série, XI^e vol., p. 376-377, 383 ; Henri BADEL, *Pierre Gringore, poète français, héraut d'armes du duc de Lorraine (1470-1539)*, Nancy, 1892 ; Charles OULMONT, *Pierre Gringore*, Paris, 1911 ; Pierre MAROT, « Le testament de Pierre Gringore », *Humanisme et Renaissance*, t. III, 1936, p. 7-11 ; René CUENOT, « Pierre Gringore, héraut d'armes du duc Antoine », *Le Pays Lorrain*, 2005, vol. 86, p. 177-178.

⁴⁰ AD54, 3 E 2542, non folioté (1539, 15 juillet). Liverdun (Meurthe-et-Moselle, ar. Toul, c. Le Nord-Toulois), Frouard (Meurthe-et-Moselle, ar. Nancy, c. Val de Lorraine Sud) et Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle, ar. Nancy, c. Entre Seille et Meurthe).

⁴¹ AD54, B 13, f. 16 r° (1515 (n. s.), 1^{er} janvier), B 14, f. 153 r°, B 21, f. 1 r° (1532, 4 août). Sur sa maison à Champigneulle (Meurthe-et-Moselle, ar. Nancy, c. Val de Lorraine Sud) : B 16, f. 22 r° (1526 (n. s.), 1^{er} mars).

francs « pour façon et parties qu'il a faictes et fournyes⁴² ». Il habite d'ailleurs toujours non loin du palais ducal, puisqu'il paye aux chanoines de la collégiale Saint-Georges de Nancy, en 1542-1543, un cens sur la maison où il demeure place Saint-Epvre⁴³. Gresset-fils travaille encore au service du duc et sans doute aussi de sa mère la reine de Sicile en 1543 ; il est alors payé vingt-quatre francs pour « ung crucifiement qu'il a painct avec les ymaiges a mettre sur le grant autel des sœurs sainte Claire du Pont à Mousson dont il a fourny toutes estoffes par marchié fait par la royne⁴⁴ ». Sans doute ne s'agit-il pas d'une œuvre originale mais plutôt, compte tenu de la relative modicité de la somme, d'une intervention sur le retable anversois offert par Philippe de Gueldre pour le grand autel de l'église des clarisses de Pont-à-Mousson⁴⁵.

En cette même année 1543, maître Émond du Boullay est nommé poursuivant d'armes au titre de Clermont mais il est qualifié dans la comptabilité de héraut. Certes il occupe la deuxième position après Georges Gresset dans la liste des « heraulx d'armes et chevaulxcheurs d'escuierie » mais il perçoit d'emblée les mêmes gages que son collègue. Dès l'année suivante, Émond occupe toujours la deuxième place mais il reçoit 150 francs de gages⁴⁶. Georges a pourtant pris en charge, avec deux autres peintres, Médard (Chupin)⁴⁷ et Claudin (Crocq)⁴⁸, les travaux de peinture nécessaires au bon déroulement des cérémonies funèbres du duc Antoine ; ils reçoivent 300 francs « pour parties de leurs artz qu'ilz ont faictz en escussions et autrement pour l'enterrement [du duc]⁴⁹ ». Il semble donc que Georges Gresset doive faire face à la concurrence d'un homme plus compétent que lui, ou plutôt d'un homme aux compétences différentes des siennes. Le peintre céderait ici le pas à l'historiographe et au panégyriste. Georges Gresset n'exerce d'ailleurs plus son office après 1545 ; l'année suivante, il n'apparaît plus dans la comptabilité avec les autres officiers d'armes et chevaucheurs ; Émond du Boullay demeure le seul héraut⁵⁰.

En 1545, le père de Georges, Nicolas Gresset (*sic*), plaçait en apprentissage son petit-fils Pierron, fils de feu Claudon, sa fille, et d'Étienne Brochier, orfèvre, demeurant à Nancy, chez Jacques de Gorze, orfèvre, demeurant à Nancy, mais le contrat fut annulé conjointement par les deux parties⁵¹. Jacques de Gorze était sans doute apparenté à Jean de Gorze, un autre

⁴² AD54, B 1063, f. 168 v° (mandement donné à Nancy le 11 juin 1540).

⁴³ AD54, G 627 (il s'agit sans doute de la maison déjà mentionnée en 1537, cf. note 34).

⁴⁴ AD54, B 1071, f. 187 v° (mandement donné à Nancy le 28 décembre 1543). Cité par Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 22.

⁴⁵ Jean MAGNIN, Daniel MEYER, *Le retable de Philippe de Gueldre. Le salut à Marie*, Pont-à-Mousson, 2008 ; Olivier CHRISTIN, Francine ROZE (dir.), *Un nouveau monde. Naissance de la Lorraine moderne*, Paris, Somogy, 2013, p. 346-347.

⁴⁶ B 22, f. 137 v° (1543 (n. st.), 6 février), B 1072, f. 46 r° et B 1073, f. 58 r°. Sur Émond du Boullay : Henri LEPAGE, « Notice sur Emond du Boullay, héraut d'armes sous les ducs Antoine, François I^{er} et Charles III », *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine (JSAL)*, 1855, p. 36-48 ; Henri MENU, *Etudes biographiques sur Edmond du Boullay, Claude Henri et Dom Brocq*, Châlons-sur-Marne, 1866, p. 9-16 ; Henri LEPAGE, « Les offices des duchés de Lorraine et de Bar et la maison des ducs de Lorraines », *MSAL*, 1869, seconde série, XI^e vol., p. 376-380, 383 ; Henri JADART, *Emond du Boullay. Historiographe et poète du XVI^e siècle, héraut de France et de Lorraine. Recherches sur sa noblesse, ses alliances et sa postérité, avec des documents tirés des Archives de Reims et fac-similé des ses armoiries*, Reims, 1883 [extrait des *Travaux de l'Académie de Reims*, LXXI, 1881-1882] ; Alain CULLIERE, *Les écrivains et le pouvoir en Lorraine au XVI^e siècle*, Paris, 1999, p. 782-783.

⁴⁷ Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 35-42.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 26-31.

⁴⁹ AD54, B 1073, f. 142 v° (mandement donné à Nancy le 31 décembre 1544).

⁵⁰ Georges est bien mentionné en 1540 (B 1063, f. 45 r°), 1541 (B 1068, f. 52 v°), 1543 (B 1072, f. 46 r°) et 1544 (B 1073, f. 58 r°, cité par Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 23) mais on ne le voit pas en 1545 (B 1077, f. 34 v°). Ses gages pour cette dernière année lui sont versés plus tard en 1548.

⁵¹ AD54, 3 E 2545, non folioté (1545 (n. s.), 23 avril). En 1531-1532, Etienne Brochier, orfèvre, payait trente gros aux Deux de la ville de Nancy pour une boutique qu'il y tenait (AD54, B 7547, non folioté).

peintre de Nancy⁵². Comme ailleurs, le milieu « artistique » nancéien paraît mêler nombre de métiers différents mais unis, voire solidaires.

La cour paraît, pour les artistes de tous domaines, un lieu d'échanges mais aussi d'émulation ; un lieu que la concurrence entre les différents corps de métiers rend particulièrement fécond. C'est dans ce contexte que se situe la probable collaboration de Georges Gresset avec Émond du Boullay. Elle prend la forme d'un armorial des anoblis lorrains des règnes d'Antoine, François I^{er} et de la régence de Christine de Danemark et de Nicolas de Lorraine⁵³. Ce manuscrit fut effectivement réalisé sous la direction d'Émond du Boullay, sans doute entre 1543, année de sa nomination à l'office de poursuivant Clermont, et 1550, date du dernier anoblissement mentionné⁵⁴. Émond du Boullay n'étant pas peintre, il a certainement sous-traité la peinture des armoiries à un professionnel. À cette date, Hugues de la Faye est décédé. Mais Claude Crocq et Médart Chupin lui ont succédé et auraient pu être sollicités. Cependant il est fort probable qu'Émond du Boullay leur a préféré Georges Gresset qui était alors non seulement peintre mais lui aussi héraut d'armes. Si l'on admet cette hypothèse, nous disposons enfin d'images produites par Georges Gresset et l'artiste sort un peu de l'ombre dans laquelle le cantonnaient les austères archives comptables. On peut dès lors proposer de rapprocher cet armorial d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon ; il s'agit du livre d'heures de Didier Pariset (1512-† 20/06/1588). Ce dernier, valet de chambre du duc Antoine, fut anobli en 1540 et marié en 1541 à Barbe des Fours, veuve de... Hugues de La Faye⁵⁵. Ce rapprochement, dont la validité devra être confirmée, peut se faire grâce à la comparaison de la clé portée par la jeune femme du cimier des troisièmes armoiries de la page 4 de l'armorial de Nancy avec celle portée par saint Pierre au feuillet 20 recto du livre d'heures de Besançon. Les similitudes existant entre l'anneau et le panneton font le lien entre les deux manuscrits, tout comme la ressemblance entre les traits des armoiries de Didier Pariset peintes au feuillet 13 verso du livre d'heures et à la page 163 de l'armorial (fig. 2). Si ces suppositions sont exactes Georges Gresset était également enlumineur, mais un enlumineur médiocre car les différentes peintures du manuscrit de Besançon sont plutôt simples. Et l'on s'étonne alors de trouver dans le même volume la mention suivante : « Le portraict cy après est de noble homme Didier Pariset, valet de chambre de feu monseigneur le bon duc Anthoine, estant pour lors ledict Pariset soubz l'aage de trente deux ans soubz l'an de grace 1544⁵⁶ ». Malheureusement ce portrait a disparu mais le Musée lorrain conserve actuellement un portrait de Didier Pariset⁵⁷. Ce tableau d'une belle facture représente un personnage dont les traits pourraient être ceux d'un homme d'une trentaine d'années. L'œuvre est souvent comparée à un portrait du duc Antoine conservé au Musée barrois, peint vers 1520 et attribué à Hugues de La Faye⁵⁸. Si Hugues de La Faye est l'auteur du portrait de Didier Pariset conservé au Musée lorrain, celui-ci a été ~~peint~~ réalisé avant la mort de l'artiste en 1539 et ne peut être mis en rapport avec la notule du livre d'heures. Si, au contraire, Georges Gresset tenait le pinceau, il faudrait admettre qu'il était bien meilleur peintre qu'enlumineur. Mais il convient de replacer ces différentes œuvres dans leur contexte, celui de l'atelier où le maître n'est pas le seul à exécuter les commandes, où des mains plus ou moins talentueuses participent à l'élaboration des œuvres.

⁵² Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 49.

⁵³ Nancy, Bibliothèque municipale, ms. 108 (1396) (288 x 205 mm). Un recueil quasi identique est conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote fr. 18649.

⁵⁴ La signature d'Émond du Boullay est visible aux pages 60 et 61 du manuscrit. Le dernier anoblissement enregistré (p. 62) est celui de Jean de Bouveron, marchand, pourvoyeur de la maison de l'hôtel, en 1550.

⁵⁵ Besançon, Bibliothèque municipale, ms. 159, f. 1 r^o (150 x 65 mm).

⁵⁶ *Id.*, f. 23 v^o.

⁵⁷ Nancy, Musée lorrain, Inv.78-4-8 (420 x 350 mm).

⁵⁸ Bar-le-Duc, Musée barrois, Inv.844.17 (300 x 280 mm).

Nous avons vu qu'après 1544, Georges n'exerçait plus son office de héraut d'armes et quand il percevait les émoluments de son père, décédé en 1546, il est qualifié de « jadis huissier d'armes⁵⁹ ». Il est vraisemblable que la confusion qui régna dans les duchés après les morts successives d'Antoine et de François I^{er}, puis les débuts de la régence, ait mis fin à la carrière de héraut d'armes de Georges Gresset. Peut-être aussi fut-il supplanté par Émond du Boullay qui joua un rôle particulièrement important lors des pompes funèbres des deux princes⁶⁰. On peut encore conjecturer un événement personnel qui aurait marqué la vie de Georges, des problèmes de santé par exemple. Problèmes éventuellement liés à l'âge, notre homme aurait alors presque atteint la cinquantaine. Quoi qu'il en soit, en 1548, Georges, « peintre et jadis herault d'armes de feu monseigneur le duc Anthoine » reçoit 120 francs « qu'il a pleu aux excellences de Madame en absence de monseigneur de Vaudemont luy accorder ceste fois seulement pour ses gaiges a luy dheuz de l'annee du trespas de feu le duc François⁶¹ ». À partir de cette même année, Christine de Danemark et Nicolas de Lorraine, régents du duché, lui accordent en récompense des bons et agréables services qu'il a rendu au duc Antoine une pension de soixante francs jusqu'à leur bon plaisir. Georges est alors qualifié de « painctre et herault d'armes a feu monseigneur le duc Anthoine⁶² ». Cette pension lui est ensuite régulièrement versée. Mais Georges Gresset est désormais quasi invisible dans la comptabilité ducale. Il semble qu'il se soit retiré à la campagne et ne participe plus à la vie de la cour ducale. Georges et son épouse résident désormais à Bouxières-aux-Dames. En 1548 (n. s.), le couple s'accorde avec Jean Guyot, prévôt de l'abbaye de Bouxières-aux-Dames, à propos de diverses censives qu'il devait payer tous les ans aux chanoinesses. Ces censives pèsent sur une maison et différentes pièces de terre qui proviennent sans doute de la famille de Marguerite, le nom de Mengin est à nouveau cité⁶³. Malgré les changements évoqués plus haut, Georges est toujours qualifié lors de la rédaction de l'acte de héraut du duc de Lorraine. Dix ans plus tard, alors qu'ils demeurent toujours dans la même localité, Georges et Marguerite vendent pour 400 francs la moitié d'une maison sise à Nancy en la rue de la Boudière (actuelle Grand rue) à Jacquet Menget, procureur, demeurant à Nancy, et à Claudon, sa femme⁶⁴. Georges Gresset décède sans doute au cours de l'année 1559, dernière année où sa pension lui est versée⁶⁵. En 1561, Nicolas Brocher (*sic*), peintre, demeurant à Toulouse, et Vincent Gillot, demeurant à Bouxières-aux-Dames, et Jeanne, son épouse, Nicolas et Vincent agissant également au nom de Pierre Brocher, leur frère et beau-frère, vendent une partie de l'héritage qui leur échet après le décès de Georges Gresset, leur oncle⁶⁶. Ces neveux de Georges semblent être la seule postérité de Nicolas Graxien et Georges ne paraît pas avoir eu d'enfant lui ayant survécu. Cette famille d'artistes ne s'éteint pas totalement mais c'est à Toulouse que Nicolas Brochier ou Brocher exerce ensuite son art⁶⁷. En Lorraine, l'office d'armes est toujours exercé mais par d'autres.

⁵⁹ AD54, B 7633, f. 13 v°. Les huissiers d'armes et les hérauts d'armes apparaissent alors dans la comptabilité sous la même rubrique, d'où la confusion.

⁶⁰ Cf. Émond du Boullay, *La vie et trépas des deux princes de paix, le bon duc Anthoine et saige duc François premiers de leurs noms...*, Metz, Jehan Pallier, 1547.

⁶¹ AD54, B 1082, f. 67 r° [mandement donné à Nancy 10 mars 1548 (n. s.)].

⁶² AD54, B 1084, f. 66 r° (1548), B 1086, f. 82 v° (1549), B 1088, f. 84 r° (1551), B 1092, f. 89 r° (1552), B 1094, f. 85 r° (1553), B 1097, f. 82 v° (1554), B 1101, f. 89 r° (1555), B 1106, f. 84 r° (1556), B 1110, f. 92 v° (1557), B 1115, f. 99 r° (1558), B 1119, f. 90 v° (1559).

⁶³ AD54, 3 E 2546, non folioté (1548 (n. s.), 19 mars).

⁶⁴ AD54, 3 E 1046, non folioté (1558, 22 avril), Georges est alors qualifié de « herault d'armes de feu le bon duc Anthoine que Dieu absolve ».

⁶⁵ Cf. note 62.

⁶⁶ AD54, 3 E 1047, non folioté (1561, 6 mai). La vente est faite après que les héritiers soient parvenus à un accord officialisé par un arbitrage rendu le 19 février 1561 (n. s.).

⁶⁷ Un certain Nicolas Brocher, maître peintre, rue Saint Antoine, à Paris, est cité le 15 novembre 1572 (Paris, Archives nationales de France, MC/ET/CVII/15 : <https://www.siv.archives->

La recherche reste à mener quant aux successeurs de Georges Gresset mais il est d'ores et déjà possible d'affirmer que l'office d'armes a bien changé en Lorraine dans le courant du XVI^e siècle. Certes, Pierre Raulin, qui devient héraut d'armes au titre de Clermont en 1555, n'est pas peintre⁶⁸. Mais Didier Richier, nommé poursuivant Clermont en 1576 et décédé vers 1585⁶⁹, son fils Pierre, nommé poursuivant Vaudémont en 1585⁷⁰ et Balthazar Crocq, poursuivant Clermont la même année, puis poursuivant Vaudémont en 1594⁷¹, étaient tous trois peintres du duc de Lorraine Charles III. Balthazar Crocq était le fils de Claude Crocq qui fut, avec Médard Chupin, peintre à la cour au côté de Georges Gresset⁷². La lettre patente de nomination de Didier Richier à l'office de poursuivant Clermont révèle nettement les qualités désormais nécessaires pour remplir cette fonction : Didier Richier a « toute sa jeunesse hanté les Italles et fréquenté avec les meilleurs espritz de son art, mesmement ung bien long temps vacqué tant à la peinture qu'aux escriptures des cronicques et genealogies de noz tres illustres progeniteurs, en quoy et en plusieurs autres choses qu'il auroit lors et du depuis praticqué, auroit de beaucoup profité, et tant en ce qui consiste le blason des armoiries que pour les cronicques, ceremonies et legations qui peuvent dependre du devoir des roy d'armes, heraults et poursuivans⁷³ ». Notons que Didier Richier avait de réelles compétences et qu'il réalisa de 1577 à 1581 une recherche des nobles qui porte son nom ou encore en 1574 une copie abondamment illustrée d'armoiries de l'*Epitome de l'Origine et succession de la Comte de Boulogne*, de Jean d'Aucy, dédiée à Claude de France, duchesse de Lorraine⁷⁴. Mais à côté de ces travaux prestigieux, le poursuivant Clermont est dans le même temps rémunéré, avec Médard Chupin, pour la confection d'armoiries peintes utilisées lors des services funèbres du roi de France ou des funérailles de la duchesse de Savoie⁷⁵. Preuve de la proximité des fonctions des hérauts et des peintres, le même Médard recevait en 1570-1571 300 francs pour avoir fait « ung livre armoyé de la genealogie des ducs de Lorraine et Barrois⁷⁶ ». Dans cette deuxième moitié du XVI^e siècle, hérauts, peintres-héraldiste ou plus largement peintres appartiennent au même milieu et il est difficile de les distinguer. Il me semble qu'une preuve supplémentaire de cette « confusion » se trouve dans les armoiries que l'on attribua à Claude Crocq lors de son anoblissement en 1557 : « d'azur à la face d'or environnée de trois escussons d'argent, deux en chief, l'autre en pointe », puis à Médard Chupin, anobli vers 1567-1568 : « d'azur au chef d'or, et trois escussons d'argent deux en

nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/ir/consultationIR.action;jsessionid=35BBB378E1F406E34EFD6F9318008823?udId=c1p73yntzhmr-17rj4o2gcvfia&irId=FRAN_IR_043215 (consulté le 19/10/2015).

⁶⁸ AD54, B 1101, f. 70 v° (1555)..., B 1158, f. 149 v° (*obiit*, 1571). Il apparaît comme fourrier du duc dans les comptes précédents.

⁶⁹ AD54, B 46, f. 58 r° (1576, 28 juin) ; Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 44-47 ; Alain CULLIERE, *Les écrivains et le pouvoir en Lorraine au XVI^e siècle*, Paris, 1999, p. 862-863.

⁷⁰ AD54, B 54, f. 90 v° (1585, 16 août) ; Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 47 et p. 32, n. 1.

⁷¹ AD54, B 54, f. 89 v° (1576, 16 août) et B 64, f. 108 (même acte dans B 65, f. 199, 1594, 4 décembre) ; Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 31-33.

⁷² Cf. note 48 et Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 26-31 et 35-42.

⁷³ AD54, B 46, f. 58 r° (1576, 28 juin) cité par Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 46.

⁷⁴ Olivier EYRAUD (éd.), *Livre de la recherche et du recueil des nobles du duché de Lorraine par Didier Richier*, Nancy, chez l'auteur, 2009 et Alain CULLIERE, « Le véritable EPITOME de Jean d'Aucy (1556) », *Annales de l'Est*, n° 4, 1984, p. 243-286, ici p. 267-272.

⁷⁵ Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 38 (1574).

⁷⁶ *Ibid.*

chef en pointe⁷⁷ ». Outre un éventuel lien familial, ces armoiries révèlent surtout une très grande proximité de leur possesseur avec... les armoiries.

Jean-Christophe Blanchard
CRULH (EA3945-Université de Lorraine)

⁷⁷ Henri LEPAGE, « Quelques notes... », p. 29 et 37.

Généalogie et parentèle de Georges Gresset

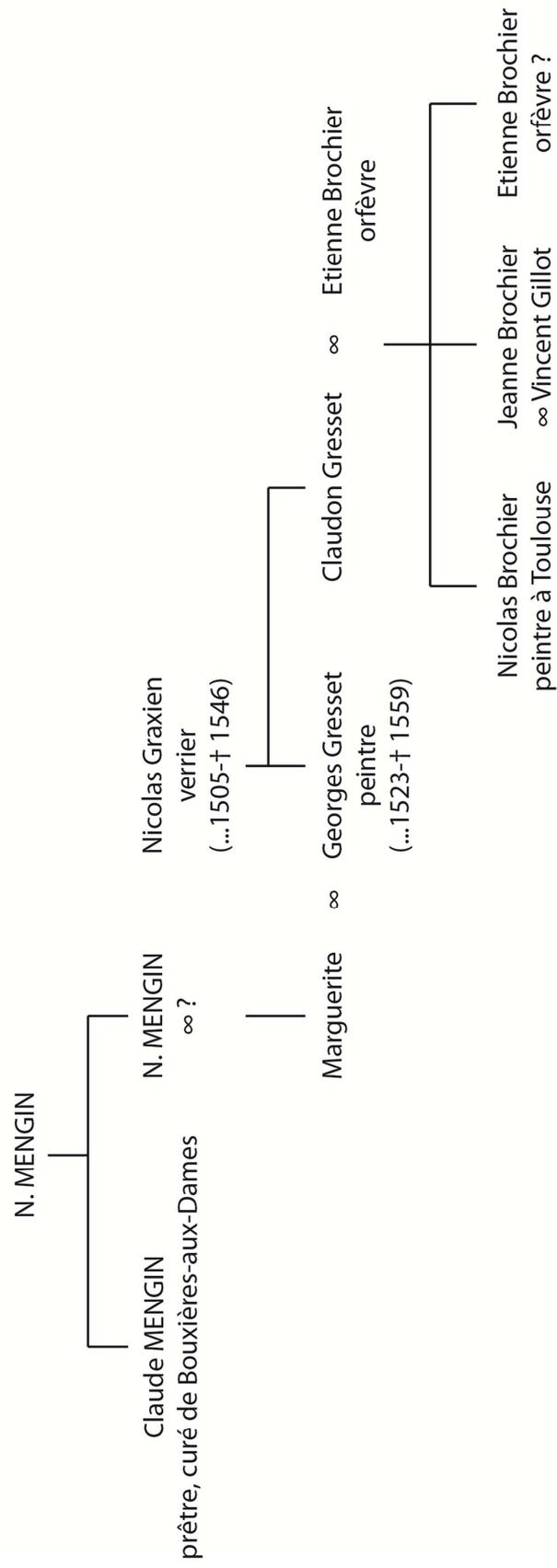


Fig. 1

Nancy, Bibliothèque municipale, ms. 108 (1396)

Besançon, Bibliothèque municipale, ms. 159



p. 4 (dét.)



f. 20 (dét.)



p. 53 (dét.)



f. 13 v°

Fig. 2